APERÇU DU FONDS
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.

Portefeuille Fidelity Revenu

Série T5

10 NOVEMBRE 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille Fidelity Revenu - série T5 (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse *sc.francais@fidelity.ca*, ou visitez le *fidelity.ca*.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Les nouvelles souscriptions selon les options frais de souscription différés, frais de souscription réduits et frais de souscription réduits n° 2 ne sont plus autorisées. Si vous détenez actuellement des parts dans le cadre de l'une de ces options de souscription, vous pouvez effectuer un échange autorisé vers le Fonds ou un autre Fonds Fidelity selon la même option de souscription. Dans de telles circonstances, votre barème de frais de souscription différés sera maintenu de la façon décrite aux présentes.

BREF APERÇU

CODES DU FONDS	($ CA) FSD : 2521; FSR : 2821; FSR2 : 2021
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	18 avril 2007
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 30 SEPTEMBRE 2025	765,9 millions $
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	2,39 %

GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DISTRIBUTIONS	Remboursement de capital et/ou revenu net, fin de chaque mois; gains en capital, de mi-décembre à fin décembre
PLACEMENT MINIMUM†	Initial : 5 000 $, supplémentaire : 25 $

† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents, y compris d'autres Fonds Fidelity et des FNB. Ces fonds sous-jacents investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres étrangers et/ou des titres à revenu fixe, tout en privilégiant généralement les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe canadiens.

La composition neutre du Fonds correspond à 40 % de titres de capitaux propres et à 60 % de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire, mais le Fonds peut s'en écarter dans une proportion de plus ou moins 15 %.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2025. Les placements du Fonds sont appelés à changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2025)

1	Fonds Fidelity Obligations canadiennes Composantes multi-actifs	11,63 %
2	Fonds Fidelity Discipline Actions Canada	10,36 %
3	Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada	5,96 %
4	Fonds Fidelity Obligations des marchés développés internationaux Composantes multi-actifs	5,65 %
5	Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux	5,65 %
6	Trésorerie et équivalents	4,62 %
7	Fonds Fidelity Marchés émergents	4,51 %
8	Fonds Fidelity Revenu fixe canadien à court terme Composantes multi-actifs	4,39 %
9	Fonds Fidelity Dividendes	3,98 %
10	Fonds Fidelity Expansion Canada	3,64 %
Pourcentage total des 10 principaux placements		**60,39 %**
Nombre total de placements		**1 902**

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2025)

PAR TYPE D'ACTIF	%
Actions étrangères	28,30 %
Actions canadiennes	23,20 %
Obligations étrangères	17,62 %
Liquidités et autres	7,28 %
Obligations fédérales canadiennes	6,62 %
Obligations de sociétés canadiennes	5,23 %
Obligations de provinces canadiennes	4,70 %
Obligations américaines à rendement élevé	2,20 %
Obligations d'organismes publics canadiens	1,50 %
Autres placements et actifs nets	3,35 %

PAR PAYS (COMPREND LA TRÉSORERIE)	%
Canada	41,15 %
États-Unis	22,05 %
Royaume-Uni	3,89 %
Allemagne	2,81 %
Japon	2,01 %
Chine	1,93 %
France	1,58 %
Pays-Bas	1,33 %
Taïwan	1,27 %
Autres pays et actifs nets	21,98 %

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

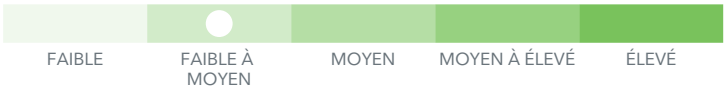

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série T5 du Fonds au cours des 10 dernières années. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des parts de série T5 du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds a diminué pendant 2 des 10 années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

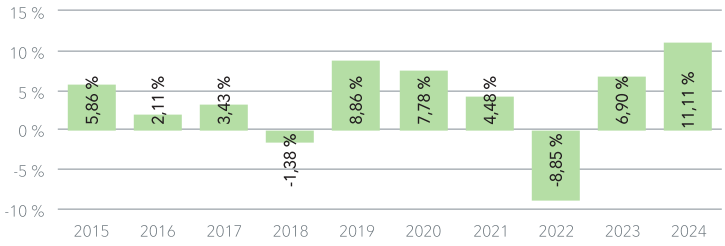

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série T5 du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 $ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
Meilleur rendement	8,5 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 085 $
Pire rendement	-7,8 %	30 juin 2022	Votre placement chuterait pour s'établir à 922 $

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 $ dans des parts de série T5 du Fonds il y a 10 ans aurait accumulé 1 531 $. Cela représente un rendement annuel composé de 4,4 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement à moyen terme
- souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers
- veulent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds
- souhaitent bénéficier d'un potentiel de revenu et de gains en capital
- souhaitent toucher des distributions mensuelles fiscalement avantageuses

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds qui ne sont pas un remboursement de capital s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Les distributions du fonds qui représentent un remboursement de capital ne sont pas incluses dans votre revenu imposable, mais auront une incidence sur vos gains ou pertes en capital au moment de la vente.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série T5 du Fonds. Les frais et les charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous devez choisir une option de frais de souscription lorsque vous achetez les parts de série T5 du Fonds. Renseignez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À LA VENTE DE VOS PARTS			COMMENT ÇA FONCTIONNE
	EN POURCENTAGE (%)		EN DOLLARS	
Frais de souscription différés	Dans l'année qui suit l'achat	6,0 %	0 $ à 60 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie	▪ Des frais ne sont imputés que si vous vendez vos parts dans les six ans suivant la date d'achat. ▪ Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds, Fidelity verse une commission de 4,9 % à la société de votre représentant. ▪ Après sept ans, vos parts sont automatiquement échangées contre des parts avec frais de souscription initiaux, de sorte que vous versez moins de frais de gestion (et la société de votre représentant pourrait recevoir une commission plus élevée). ▪ Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans devoir verser de frais.
	Dans les deux ans qui suivent l'achat	5,5 %		
	Dans les trois ans qui suivent l'achat	5,0 %		
	Dans les quatre ans qui suivent l'achat	4,5 %		
	Dans les cinq ans qui suivent l'achat	3,0 %		
	Dans les six ans qui suivent l'achat	1,5 %		
	Après les six ans qui suivent l'achat	Zéro		
Frais de souscription réduits	Dans l'année qui suit l'achat	2,0 %	0 $ à 20 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie	▪ Des frais ne sont imputés que si vous vendez vos parts dans les deux ans suivant la date d'achat. ▪ Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds, Fidelity verse une commission de 1,0 % à la société de votre représentant. ▪ Après trois ans, vos parts sont automatiquement échangées contre des parts avec frais de souscription initiaux, de sorte que vous versez moins de frais de gestion (et la société de votre représentant pourrait recevoir une commission plus élevée). ▪ Le montant de rachat sans frais de 10 % ne s'applique pas.
	Dans les deux ans qui suivent l'achat	2,0 %		
	Après les deux ans qui suivent l'achat	Zéro		
Frais de souscription réduits 2	Dans l'année qui suit l'achat	3,0 %	0 $ à 30 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie	▪ Des frais ne sont imputés que si vous vendez vos parts dans les trois ans suivant la date d'achat. ▪ Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds, Fidelity verse une commission de 2,5 % à la société de votre représentant. ▪ Après quatre ans, vos parts sont automatiquement échangées contre des parts avec frais de souscription initiaux, de sorte que vous versez moins de frais de gestion (et la société de votre représentant pourrait recevoir une commission plus élevée). ▪ Le montant de rachat sans frais de 10 % ne s'applique pas.
	Dans les deux ans qui suivent l'achat	2,5 %		
	Dans les trois ans qui suivent l'achat	2,0 %		
	Après les trois ans qui suivent l'achat	Zéro		

Pour toutes les options de frais de souscription

- Vous ne payez pas de frais à l'achat des parts.
- Les frais sont établis à un taux fixe, versés à Fidelity et déduits du montant que vous vendez.
- Le barème des frais est fonction du coût d'acquisition de vos parts.
- Fidelity n'impute pas de frais lorsque vous échangez vos parts contre des titres de la même série d'autres Fonds Fidelity.

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Au 30 juin 2025, les frais associés au Fonds représentaient 2,44 % de sa valeur, ce qui équivaut à 24,40 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

	TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FONDS)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes, et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Fonds. Fidelity a renoncé à certains frais liés au Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	2,39 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,05 %
FRAIS DU FONDS	**2,44 %**

À l'échange automatique de vos parts de série T5 contre des parts de série S5, vous a) serez assujetti à des frais de gestion plus bas s'établissant à 1,70 %; et b) pourriez être admissible à des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés sous la forme de distributions sur les frais dans le cadre du Programme Privilège de Fidelity (le « Programme »). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, consultez les rubriques « Souscriptions, échanges et rachats » et « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du Fonds et communiquez avec votre représentant.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

Renseignements sur la commission de suivi
Les commissions de suivi sont des commissions régulières. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Fonds. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

À l'échange automatique de vos parts de série T5 contre des parts de série S5, votre représentant pourrait recevoir une commission de suivi représentant jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.

	COMMISSION DE SUIVI	
OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS
Frais de souscription différés	Jusqu'à 0,500 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 $ à 5,00 $ chaque année pour chaque tranche de 1 000 $ investie
Frais de souscription réduits	Jusqu'à 1,000 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 $ à 10,00 $ chaque année pour chaque tranche de 1 000 $ investie
Frais de souscription réduits 2	Jusqu'à 0,500 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 $ à 5,00 $ chaque année pour chaque tranche de 1 000 $ investie

3 AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Fonds, vous *pourriez* devoir verser 1 % de la valeur de ces parts ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity. Toutefois, vous ne payez aucuns frais d'échange pour les échanges automatiques effectués par Fidelity.
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous *serez* assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces parts du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous *pourriez* être assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, North Tower
Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7

TÉLÉPHONE :	416 307-5200
SANS FRAIS :	1 800 263-4077
COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Toutes les marques de commerce sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i.